

Attestation d'aisance aquatique

POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE CAMBO LES BAINS

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Si l'enfant possède une attestation d'aisance aquatique identique ou le test de sauve nage, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.

Je soussigné(e)

Titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du Code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes :
natation, canoë kayak, voile, canyoning, surf des vagues :

o BNSSA n° de carte professionnelle :

o BEESAN n° de carte professionnelle :

o MNS n° de carte professionnelle :

o BEES Canoë Kayak / Voile / Surf * n° de carte professionnelle :

o BPJEPS Canoë Kayak / Voile / Surf * n° de carte professionnelle :

o Autre qualification : n° de carte professionnelle :

Certifie que l'enfant

Né(e) le, a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. Effectuer un saut dans l'eau
2. Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
3. Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
4. Nager sur le ventre pendant vingt mètres
5. Passer sous une ligne d'eau, sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées :

☐ avec brassière de sécurité

☐ sans brassière de sécurité

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes : surf des vagues, canyoning, kite surf, croisière, canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III.

Fait le à

SIGNATURE